

REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2022.06.07 Du 6 décembre 2022
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 30 novembre 2022, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
<p>VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p>  <p>La Celle Saint-Cloud</p>	Objet : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration du collège Victor Hugo (délégué suppléant)	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20221206-DEL2022-06-07-DE. Date de télétransmission : 14/12/2022 Date de réception préfecture : 14/12/2022</p> </div>
SECRETARE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,	
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 28 POUVOIRS : 5 VOTANTS : 33	Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,	
POUR : 27 ABSTENTIONS : 6	Vu la délibération du 9 juin 2020 modifiée par la délibération n°2020.04.04 du 5 octobre 2020 désignant les représentants du conseil municipal au sein des conseils d'administration des collèges et des lycées,	
<p>PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE</p>	Vu la vacance d'un poste de membre à pourvoir au sein du conseil d'administration du collège Victor Hugo suite à la démission de Madame Laurence JOSSET de ses fonctions d'adjoint et de son mandat de conseillère municipale,	
<p><u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE</p>	Vu la candidature de Madame Dominique PAGES,  Conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider à l'unanimité des membres présents ou représentés de procéder à l'élection au scrutin public.  Le Conseil municipal, Après avoir procédé à l'élection, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, Pour : 27 Abstentions : 6- J-F. BARATON, C. OJEDA-COLLET, S. MICHEL, J-F THOMAS, M.P. DELAIGUE, O. BLANCHARD.	
<p><u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Olivier GONZALEZ Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH</p>	<p>DECIDE :</p> <p>De désigner Madame Dominique PAGES pour le représenter au sein du conseil d'administration du collège Victor Hugo en tant que déléguée suppléante.</p> <p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	
ABSENTS EXCUSES : PIERRE QUIGNON-FLEURET OLIVIER GONZALEZ	<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-end;"> <div data-bbox="507 1771 944 2040" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son Dépôt en Préfecture le 14/12/22 et de sa publication le 16/12/22 Le Maire Par délégation  Aude BELLOIR Directrice Pôle Relations aux Citoyens</p> </div> <div data-bbox="976 1787 1136 1953" style="text-align: center;">  </div> <div data-bbox="1168 1778 1465 1966" style="text-align: center;"> <p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p> </div> </div>	

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : FRANÇOISE ALBOUY A VALERIE LABORDE NATHALIE PEYRON A SOPHIE TRINIAC JULIETTE DECAUDIN A SYLVIE D'ESTEVE CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN- FRANÇOIS BARATON STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS THOMAS	
---	--